

MAIRIE D'ALBON

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'ALBON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Philippe BECHERAS, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Présents : Mmes ROUMEAS Raphaëlle, AIME Christine, CHOMEL Marie-Laure, ALLEON Christiane,
M. BECHERAS Philippe, DELAUNAY Jean, MONNIER Yves, GUILLERMIN Serge, SERIGNE Pascal, EUVRARD Julien, FOURS Romaric,

Absents et excusés: Mmes OTTOGALLI Stéphanie, JOUFFROY Jessica, VASSY Céline, M. DECORME Didier,

Pouvoirs : Mme PONTUS Anne-Marie a donné pouvoir à Mme ROUMEAS Raphaëlle,
Mme BRUNET Agnès a donné pouvoir à M. DELAUNAY Jean,
Mme CHALEAT Céline a donné pouvoir à M. GUILLERMIN Serge,
M. FOURNIER Charlie a donné pouvoir à Mme ALLEON Christiane

Mme ROUMEAS Raphaëlle a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Information de l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

- **Décision N°2024 - 18 : Déclaration d'Intention d'Aliéner :**

La Commune décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain pour le tènement immobilier sis 45 rue des Hauts de St Romain, cadastré parcelles D 1602, D 1603 et D 1604 d'une superficie totale de 1424 m², appartenant à Drôme Aménagement Habitat,

Ensuite à l'ordre du jour :

Délibération 43 / 2024 : Approbation du projet établi par le SDED pour le renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste Creux de la Thine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité publique sur la Commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement pour sécurisation du réseau à partir du poste CREUX DE LA THINE

Dépense prévisionnelle HT :

6 545.85 €

Dont frais de gestion : 311,71 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme :

6 545.85 €

Participation communale :

NEANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément aux statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et ENEDIS,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé,
- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération 44 / 2024 : Promesse unilatérale de vente de parcelles à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité Axe 7, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche est amenée à procéder aux acquisitions des biens situés dans le périmètre du futur parc d'activités. Dans ce cadre, le projet d'aménagement de ce parc Axe 7 fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral pris en fin d'année 2025. Afin de réaliser l'ensemble des démarches foncières à venir, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche a mandaté la société SYSTRA pour être l'interlocuteur privilégié de la Commune dans la cadre des démarches d'acquisition à venir.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée avoir reçu, de la part du cabinet SYSTRA, une promesse unilatérale de vente concernant des parcelles que la Communauté de Communes se propose d'acquérir auprès de la Commune.

Il s'agit des parcelles ZB 53, 96, 100, 102, 104, 116, 180, 263, 265, 267, 269, 271, 273 et ZX 1, d'une superficie totale de 5 868 m².

La vente aura lieu au prix de 41 076 €.

Les frais de l'acte de vente à régulariser seront à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de céder l'ensemble des parcelles ci-dessus désignées à la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente unilatérale telle qu'annexée ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 45 / 2024 : Projet d'extension des vestiaires du stade de foot : validation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension des vestiaires du stade de foot. Un précédent projet avait été mené et n'avait pu aboutir faute d'obtention du permis de construire.

Une réflexion a été menée pour aboutir à un nouveau projet.

Le projet prévoit la construction de nouveaux vestiaires afin de moderniser et adapter les infrastructures existantes aux normes actuelles. En effet, les vestiaires actuels sont vétustes et ne respectent plus les exigences de la Fédération Française de Football (FFF). Cette dernière impose des critères stricts concernant les dimensions des terrains, les vestiaires et les locaux annexes. Afin de répondre à ces exigences, la commune souhaite réaliser des travaux qui permettront non seulement d'assurer une meilleure qualité des installations sportives mais également de garantir la sécurité et le confort des joueurs, des arbitres et du public.

Il a été fait appel à un maître d'œuvre pour aider la Commune à préciser ses besoins.

Monsieur le Maire expose au Conseil que notre maître d'œuvre, la SELARL EAD et 3D INGENIERIE, nous a remis récemment l'Avant-Projet Définitif (APD) concernant ce projet.

Il est donc proposé au Conseil de valider cet APD faisant apparaître les montants HT suivants :

- Travaux :	455 000 €
- Maîtrise d'œuvre (mission complète) 11% :	50 500 €
- Contrôleur technique :	4 000 €
- Coordonnateur sécurité :	3 000 €
- Géotechnicien :	2 000 €
- Diagnostic amiante :	1 500 €
- Equipement intérieur des vestiaires :	9 167 €
- TOTAL :	524 717 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Valider l'Avant Projet Définitif tel qu'annexé
- Inscrire les crédits au budget 2025.

Délibérations 46 / 2024 : Projet d'extension des vestiaires du stade de foot d'ALBON : demande de subvention auprès du Département de la Drôme, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Foot

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension des vestiaires du stade de foot et l'Avant-Projet Définitif (APD) qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal. L'enveloppe estimative des travaux est fixée à 524 717 € (+10% d'imprévus).

Il propose de l'autoriser à demander une aide financière à la Région Auvergne Rhône-Alpes, au Département de la Drôme et à la Fédération Française de Foot.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)	
Phase APD :	
Enveloppe estimative de l'opération :	
Maîtrise d'œuvre (11 %) :	50 050.00 €
Travaux :	455 000.00 €
Etudes diverses :	10 500.00 €
Equipement intérieur des vestiaires :	9 167.00 €
TOTAL enveloppe estimative opération :	524 717.00 €
<i>Imprévus (10% maxi des travaux) :</i>	45 500.00 €
TOTAL (imprévus compris) :	570 217.00 €
Financier :	Aide prévue :
ETAT – DETR (25%)	131 179.25 €
REGION	100 000.00 €
DEPARTEMENT (20%)	114 043.40 €
Fédération de Foot	10 000.00 €
COMMUNE ALBON	214 994.35 €
TOTAL :	570 217.00 €

La Commune s'engage à autofinancer le montant des subventions qu'elle n'aurait pas obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- de solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme,
- de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Foot,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibérations 47 / 2024 : Projet d'extension des vestiaires du stade de foot d'ALBON : demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension des vestiaires du stade de foot et l'Avant-Projet Définitif (APD) qui vient d'être approuvé par le Conseil Municipal. L'enveloppe estimative des travaux est fixée à 524 717 € (+10% d'imprévus).

Monsieur le Maire indique que la Commune peut solliciter des aides financières auprès de la Préfecture au titre de la DETR et / ou DSIL.

Il présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT (HT)	
Phase APD :	
Enveloppe estimative de l'opération :	
Maîtrise d'œuvre (11 %) :	50 050.00 €
Travaux :	455 000.00 €
Etudes diverses :	10 500.00 €
Equiperment intérieur des vestiaires :	9 167.00 €
TOTAL enveloppe estimative opération :	524 717.00 €
<i>Imprévus (10% maxi des travaux) :</i>	45 500.00 €
TOTAL (imprévus compris) :	570 217.00 €
Financier :	Aide prévue :
ETAT - DETR	131 179.25 €
REGION	100 000.00 €
DEPARTEMENT	114 043.40 €
Fédération de Foot	10 000.00 €
COMMUNE ALBON	214 994.35 €
TOTAL :	570 217.00 €

La Commune s'engage à autofinancer le montant des subventions qu'elle n'aurait pas obtenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou DSIL auprès de la Préfecture,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibérations 48 / 2024 : Rénovation thermique de l'école St Martin : avenant n°1 au lot n°10

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 novembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal l'autorisait à signer les marchés de travaux relatifs à la rénovation thermique de l'école de St Martin des Rosiers.

Le chantier touche bientôt à sa fin.

Concernant le lot n°10 attribué à l'entreprise BADIN TP, il s'avère que des travaux initialement prévus au marché n'ont finalement pas été nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise BADIN TP pour le lot n°10 « Terrassement – VRD – Espaces Verts » pour un montant en moins-value de 1784,08 € portant ainsi le montant total du lot n°10 à 4 987,79 € HT.

Délibérations 49 / 2024 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17/06/2024,
 Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique pour tenir compte des besoins du service technique suite au départ à la retraite de l'un de ses agents,
 Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet d'une durée de 35h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet d'une durée de 35 h hebdomadaires annualisée pour remplir les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à compter de ce jour,
- de modifier le tableau des emplois permanents tel que présenté ci-dessous à compter de ce jour,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/10/2024

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	1	35h
Rédacteur	B	1	0	37h30
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	35h
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	35h
Adjoint administratif	C	1	1	35h
Adjoint administratif	C	1	1	35h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	35h
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maitrise	C	2	1	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	35h
Adjoint technique	C	3	2	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2	35h
Adjoint technique	C	1	1	29,17h
Adjoint technique	C	1	1	15.22h

Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1	29h
	C	1	1	31,03h
	C	1	1	33,08h
FILIERE SOCIALE				
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	26,50h
	C	1	1	30,58h
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1	35h
TOTAL		22	17	

Questions diverses :

- Aménagement d'une place, création d'un préau et local associatif à St Martin des Rosiers :

Le désamiantage de l'ancienne Salle des Fêtes est prévu pour le mois de novembre. Il sera suivi de la démolition du bâtiment. La 1ere réunion de chantier aura lieu mi-octobre.

- Feux tricolores au Creux de la Thine :

Les feux ont été installés et le raccordement électrique effectué. Il ne reste que le consuel à réaliser. Ils pourront ensuite être mis en fonction.

- Présentation du projet de végétalisation de la cour de l'école de St Martin des Rosiers :

Un projet d'aménagement a été établi par l'architecte paysagiste mandaté par la Communauté de Communes. Ce projet pourra faire l'objet d'éventuels aménagements. La Communauté de Communes participe financièrement à ce type de projet.

- Centre de Loisirs :

Le centre de loisirs propose de faire intervenir sur la Commune son truck jeux. Il s'agit d'un camion qui s'installe pour une partie de la journée sur une commune du territoire. Il propose des jeux pouvant toucher toutes les générations. Un accord leur sera donné. Il conviendra de fixer une date avec eux.

- Une conférence sur le harcèlement aura lieu le 6 décembre à ALBON

Séance clôturée à 20h20.

La secrétaire,
Raphaëlle ROUMEAS

Le Maire,
Philippe BECHERAS